



Code de conduite

Principes généraux

SANITEX s'engage à respecter toutes les lois en vigueur et tout autre règlement applicable dans les pays dans lesquels la société agit. Tous les employés et partenaires commerciaux sont traités de façon juste, et les contrats sont respectés.

Corruption

Tous les employés de SANITEX sont dans l'obligation de séparer de façon stricte les intérêts de la société et leurs intérêts privés. Ceci est valable pour le traitement des clients, des fournisseurs et des autres institutions. Toutes les actions et décisions d'achat sont réalisées de façon indépendante, excluant toutes considérations étrangères aux affaires et les intérêts personnels.

L'octroi d'avantages personnels par SANITEX et ses employés dans le but d'obtenir des avantages pour la société, pour soi-même ou pour une tierce partie, n'est pas autorisé.

Les employés de SANITEX ne sont pas autorisés à demander ou accepter des avantages personnels ou des faveurs sous forme d'intérêts, d'argent ou autre, lorsqu'ils traitent avec des clients, des fournisseurs ou d'autres institutions. Ceci ne s'applique généralement pas aux cadeaux et aux invitations qui relèvent du domaine de l'hospitalité, des conventions et de la courtoisie.

Travail forcé

SANITEX condamne de façon stricte toute forme de travail forcé. Les employés ne sont en aucun cas obligés de travailler sous la violence ou l'intimidation.

Travail des enfants

SANITEX respecte les règlements des Nations Unies liées aux droits de l'homme et aux droits des enfants, et s'engage à se conformer à l'âge légal minimum pour l'accès à l'emploi.

Droits de l'homme

SANITEX reconnaît explicitement et œuvre pour le respect des droits de l'homme reconnus internationalement.

Discrimination

SANITEX s'engage à éviter et à s'opposer à toute forme de discrimination sur la base de la situation juridique applicable. Ceci inclut, tout particulièrement, la discrimination basée sur le sexe, la race, le handicap, l'origine ethnique ou culturelle, la religion ou l'idéologie, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Protection de la santé

SANITEX se conforme à toutes les exigences sur la protection de la santé et la sécurité au travail, conformément aux dispositions et aux lois nationales.

Convention collective

SANITEX respecte le droit des employés à s'organiser conformément aux lois et aux droits applicables.

Protection de l'environnement

SANITEX estime qu'il est important de parvenir, autant que possible, à un bon équilibre entre les intérêts économiques, les règlements applicables, les demandes médicales et les besoins en matière de protection environnementale et climatique. Nous soutenons les actions en faveur de l'environnement de notre personnel.

Secrets commerciaux

SANITEX exige de ses employés qu'ils respectent et conservent les secrets commerciaux. Les données ainsi que les documents confidentiels ne doivent pas être divulgués à des tierces parties, et les tierces parties ne sont pas autorisées à prendre connaissance de ceux-ci, de quelque manière que ce soit, sauf en cas d'octroi d'une autorisation en bonne et due forme ou en cas de donnée accessible au public.